

CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2022

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence.

Il fait un point sur des sujets d'actualité tels que la situation inquiétante concernant la guerre en Ukraine et l'escalade de la violence, il mentionne aussi les cambriolages qui ont eu lieu cet été sur la commune, et rappelle l'intérêt des caméras de vidéosurveillance. Il revient également sur la période de sécheresse de cet été dans le Haut-Rhin et sur les catastrophes naturelles dans le monde liées au changement climatique.

Le 21 septembre le Conseil Municipal a également été réuni pour que les différents porteurs de projets puissent lui en faire la présentation. Une soirée très intéressante et positive avec : l'Horti d'Evan, les Copains Coquins, la Cave au G'Rhin, Accro Pole Dance et Sports Aériens, Adriflor Décor, Mme Niglis, sophrologue, et Mme Di Giovanni, éducatrice spécialisée libérale (qui occuperont le local paramédical).

Affaires financières**Projet stade de foot – Subvention CeA.**

En 2020 la CeA a accordé une subvention de 18 362 € à la commune de Durmenach pour la mise aux normes du stade de football. Le projet n'ayant pu aboutir à ce moment-là et la commune ayant déjà reçu en acompte la somme de 9181 €, il a été convenu avec la CeA, que le projet soit modifié en faveur de la rénovation de la charpente des vestiaires du stade, dont l'étude et les devis sont en cours de réalisation.

Révision de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal décide de conserver le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Location d'une benne pour la foire.

En accord avec le CADEC, association organisatrice des foires Heimart et Bürmart, il a été décidé que la commune prendrait à sa charge les frais de location d'une benne sur deux pour évacuer les déchets et ordures issues des foires (l'autre étant supportée par le CADEC).

Location du cabinet paramédical à la Maison des associations.

La podologue ayant quitté le cabinet médical situé dans la Maison des Associations, le local sera loué à une sophrologue et une éducatrice spécialisée libérale dès le 1^{er} novembre 2022.

Un bail professionnel en coworking d'une durée de 6 ans sera signé entre la Commune et Mesdames Caroline NIGLIS et Sabrina DI GIOVANNI.

Le loyer mensuel est fixé à 350 € durant les 6 premiers mois pour répondre à leur demande d'aide pour le démarrage de leurs activités, puis il sera de 416.78 € mensuel ; à cela s'ajoute la provision pour charges de 150 € par mois (elle comprennent l'eau, le chauffage, l'électricité et les ordures ménagères).

Location du foyer – O2 Fitness.

La location du Foyer Saint-Georges à l'association O2 Fitness sera reconduite pour les lundis de 20h00 à 21h00 et les jeudis de 19h30 à 20h30 pour la saison 2022/2023. Vu l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité depuis 2021, le loyer est fixé à 500 € pour cette saison.

Don exceptionnel à une association.

Une subvention exceptionnelle de 400,00 € est attribuée à l'association ASD pour permettre la rémunération de l'orchestre qui a animé la fête tricolore du 13 juillet 2022.

Affaires d'urbanisme

Investissement – Véhicule de service

L'état du véhicule IVECO de la commune nécessite qu'il soit remplacé. Le Conseil Municipal décide ainsi l'achat d'un Kangoo diesel de la marque Renault.

Agglo - Basel.

Monsieur le Maire présente le projet Agglo Basel 2024-2028 qui subventionne différents projets au niveau des Trois Frontières. La Commune de Durmenach a été retenue pour son projet d'élargissement des trottoirs. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 40 % par l'État Suisse.

Un devis a été demandé pour la rue du Chemin de Fer, la rue de Ferrette et la rue du Château, dont le montant total s'élève à 390 000 €. Il convient de prendre un maître d'œuvre pour préparer le dossier.

Projet MAM.

Madame Véronique PARIS souhaite créer un regroupement d'assistantes maternelles sur la Commune de Durmenach dans l'ancienne école primaire.

Il ressort d'une réunion avec la CAF que ce projet est susceptible d'être financé pour les travaux de restauration du bâtiment à hauteur de 80%, dans la limite de 140 000 €, sous condition que la Mairie soit porteuse du projet. Le projet est donc en étude ainsi que le dossier de financement.

Divers.

Lampadaire rue du 29 février

Dans la rue du 29 février, un lampadaire fixé sur une maison présente un problème de sécurité. Ce dernier sera remplacé de façon à être en conformité avec la loi.

Eclairage public

La mise en place de leds sur l'éclairage public dans certaines rues de Durmenach présente déjà un bilan très positif et fait apparaître une sérieuse économie d'énergie pour la commune. Il faut donc poursuivre dans cette voie et doter l'ensemble de l'éclairage du village de leds.

Face aux problèmes énergétiques actuels qui sont aussi une source croissante de dépenses dans le budget communal, une réflexion a été lancée sur l'extinction nocturne de l'éclairage public. Le Conseil Municipal décide l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin dès le 1^{er} novembre 2022.

Affaires générales

Sécheresse Haut-Rhin.

Au vu du problème récurrent posé par les restrictions d'eau, la commission fleurissement examinera la possibilité de récupération d'eau de pluie sur la commune, mais aussi de choisir d'autres types de plantes moins consommatrices en eau.

Convention de mise à disposition d'un Vélo à Assistance Électrique - PETR.

Cette convention arrive à expiration en 2022, elle a donc été renouvelée pour reconduire ce dispositif.

Convention de mise à disposition gratuite des locaux – Resto du cœur.

La commune adhère à la convention de mise à disposition gratuite de locaux au profit des Restos du Cœur et précise que le local attribué se situera à la Mairie dans le bureau des adjoints.

Forum des métiers

Madame Véronique ZUNDEL propose au Conseil de ré-accueillir le Forum des Métiers organisé le vendredi 20 janvier 2023 ; il avait rencontré un franc succès en 2020. Elle rappelle l'intérêt d'un tel événement pour les élèves et les représentants des différentes professions car il permet de faire un lien et souvent d'assurer un tremplin entre l'école et le monde du travail, mais c'est aussi un important levier dans les choix d'orientation de nos collégiens.

Fête des Aînés.

Madame Caroline KREMBEL rappelle au Conseil qu'afin de pouvoir organiser une tombola, les associations et les commerçants devront être sollicités pour offrir des lots.

Cérémonie du 11 novembre

Madame Stéphanie DIETRICH prendra la présidence de la nouvelle Association « UNC Waldighoffen-Durmenach ». Dans le cadre de cette nouvelle union, la Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 11 novembre aura lieu à Waldighoffen. Une messe sera célébrée à 18H30 et suivie de la Cérémonie au Monument aux Morts.

Affaires forestières

État des prévisions de coupe 2022 - ONF.

Monsieur Jean-Luc ROEMER présente l'état prévisionnel des coupes à façonner, pour un montant brut hors taxes s'élevant à 80 740.00 € pour un volume de 1708 m³, et des coupes en vente sur pied d'un volume de 37m³ pour un montant de 700.00 €.

Haies Vives d'Alsace.

La deuxième partie du programme de plantation d'arbres « Haies Vives d'Alsace » se fera au niveau de l'aire des déchets verts. La date retenue pour cette action est le 11 mars 2023.

Affaires de personnel

Monsieur le Maire fait le point sur l'embauche d'un nouvel ouvrier communal en remplacement de Monsieur Kevin WOLF. La commission de recrutement se réunira pour étudier les différents CV reçus en mairie.

Communauté des Communes

PLUi.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le PLUi du Secteur III et Gersbach a été arrêté par délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sundgau le 28 avril 2022.

Le Mois de l'Eau.

La Communauté de Communes du Sundgau organise bons nombres d'événements dans le cadre du Mois de l'Eau : une campagne d'informations et de sensibilisation pour préserver cette ressource.

Divers

Rénovation du Mur du cimetière israélite.

Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin a décidé d'assurer lui-même la maîtrise d'oeuvre afin de simplifier et d'accélérer l'aboutissement de ce projet.

L'éclairage public représente un poste important dans le budget communal. La consommation énergétique et l'écologie deviennent de grandes préoccupations au quotidien.

Aussi, comme beaucoup de villages voisins, par délibération lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a décidé d'agir :

**Extinction nocturne de l'éclairage public
de 23H00 à 5H00
à partir du 1^{er} novembre 2022**

Enquête publique

PLUi

Le vendredi 25 novembre 2022
De 10H00 à 12H00
en Mairie

Cérémonie Commémorative de l'Armistice

Vendredi le 11 novembre 2022

À Waldighoffen

Messe solennelle à 18H30
suivie de la Cérémonie du Souvenir

Réservez la date pour le deuxième
chantier avec les

Haies Vives d'Alsace

Pour la plantation autour de l'aire
des déchets verts

Le samedi 11 mars 2023

C'est avec consternation et désolation que nous avons constaté que toutes les pommes de la haie située autour de l'aire de jeux ont été arrachées.

Nous tenons à sensibiliser les auteurs de cet acte qui se reconnaîtront, et espérons ainsi qu'ils puissent être en mesure de comprendre là qu'il s'agit d'un geste foncièrement irrespectueux envers les acteurs à l'initiative de ce projet, pour certains bénévoles et très engagés, qui œuvrent afin d'offrir un agréable cadre de vie aux habitants de Durmenach.

La plantation de cette haie, composée uniquement de variétés anciennes, était un projet commun entre la Commune, le Conseil Départemental le 68 et les Arboriculteurs du Haut-Rhin dans le cadre du Gerplan.

Ces différentes variétés ont été greffées à partir du verger conservatoire de l'Ecomusée, et ces pommes auraient dû être exposées lors de l'exposition des arboriculteurs cet automne.

Ces derniers ne peuvent nous cacher leur immense déception.



Catastrophe naturelle

Si, suite à la période de sécheresse de cet été, puis au séisme du 10 septembre dernier, vous avez constaté des dégâts sur vos habitations, vous pouvez vous adresser en Mairie qui recensera les déclarations des habitants qui ont identifié des dommages.

La commune fera alors les démarches pour solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture du Haut-Rhin.



Collecte Nationale pour la Banque Alimentaire du Haut-Rhin

Vous pouvez déposer vos denrées en Mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au 25 novembre 2022.

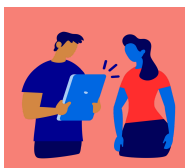
Merci pour votre générosité.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 14h00 à 17h00

Mardi - Mercredi - Vendredi
de 9h00 à 12h00

Jeudi de 15h00 à 19h00



HORAIRES AVEC OU SANS RDV

Lundi

8h - 12h
13h - 16h

Mardi

9h - 12h
14h - 17h

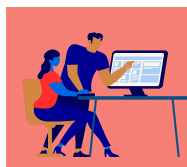
Mercredi

8h - 12h
13h - 17h

Jeudi

9h - 12h

VOTRE CONSEILLER NUMERIQUE



LES OUTILS DU NUMÉRIQUES

TÉLÉPHONE,
TABLETTE ET
ORDINATEUR

ATELIERS SEUL
OU EN GROUPE

GUILLAUME SCHNEBELEN

A l'Espace Robelin de FERRETTE
07.56.32.04.30
cnfs@ferrette.fr

